

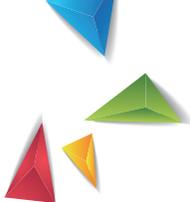


PROJET STRATÉGIQUE

2022 / 2028



Dans un contexte de multiplication des crises et en réponse aux besoins de secours et d'entraide d'une population breillienne en constante augmentation, faire du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine :



- un service public résilient,
- qui se prépare aux transitions présentes et à venir,
- qui agit solidairement avec les autres acteurs publics.

AXE 1

Adapter la réponse opérationnelle à l'émergence de nouveaux risques et menaces

AXE 2

Favoriser les conditions d'exercice des acteurs du secours

AXE 3

Tendre vers une organisation durable et résiliente



SOMMAIRE

EDITOS	p 4
1 LE CADRE	p 9
• Aux côtés du SDACR et de la convention SDIS-Département, le projet stratégique constitue le socle de la gouvernance de l'établissement public	p 10
• Evolutif, il se nourrit des évaluations internes et externes	p 11
2 LE PROJET STRATEGIQUE 2022-2028	p 13
• 3 axes stratégiques et 9 objectifs principaux pour une organisation plus résiliente, plus responsable à l'égard de la société et de l'environnement	p 16
• Des schémas directeurs et des règlements pour le décliner	p 19
3 MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION	p 23
• Deux feuilles de route sur la durée du projet	p 24
• Un suivi sur la base de l'actualisation des documents cadres	p 24
ANNEXE	p 25
• Analyse de l'environnement	
• Méthodologie d'élaboration du projet stratégique 2022-2028	

GLOSSAIRE



Jean-Luc Chenut

Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine, Président du Conseil départemental

Depuis près de vingt ans, le SDIS d'Ille-et-Vilaine s'est structuré en un service public moderne et performant. Ancré fortement dans les territoires, il est aussi résolument tourné vers la population ; une population de plus en plus ouverte à la culture de la sécurité civile et au secours de proximité. Le projet stratégique 2022-2028 confortera et s'appuiera sur ces avancées, qui reflètent l'aboutissement des deux précédents projets stratégiques.

Nous sommes, aujourd'hui, confrontés à une crise environnementale sans précédent, dont les effets désastreux sont déjà à l'œuvre. Dans les années à venir, nous aurons collectivement à faire face à une multiplication des crises de toute nature, dont l'ampleur, l'intensité et les conséquences sont difficilement quantifiables. Afin d'anticiper au mieux ce contexte et préparer les transitions, le troisième projet stratégique a inscrit les préoccupations environnementales et sociétales comme des priorités incontournables de l'action du SDIS.

Faire du SDIS une organisation plus résiliente et responsable à l'égard de la société et de l'environnement constitue ainsi l'ambition centrale de ce projet. Une ambition pleinement en phase avec le cap que s'est fixé le Département d'Ille-et-Vilaine, pour une société plus solidaire, plus juste et plus écologique.

Ces défis d'ampleur nécessitent une stratégie collective de modernisation et d'adaptation des moyens. Le soutien financier majeur alloué par le Département au SDIS y contribue, à travers l'investissement, entièrement à sa charge, dans les centres de secours, la modernisation des moyens d'intervention, la formation des personnels, mais aussi à travers des dynamiques de mutualisation telle que la création du service unifié de la logistique et de la maintenance. Le SDIS pourra s'appuyer pour les années à venir sur cet engagement fort du Département, indispensable à la réussite d'un projet stratégique ambitieux.



Contrôleur général Eric Candas

Directeur départemental du Service d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine

Aux côtés du SDACR et de la convention pluriannuelle d'objectifs SDIS-Département, le projet stratégique a pour objet de synthétiser dans un seul document les grandes orientations du SDIS pour les 6 années à venir.

Il donne le cap sur les préoccupations qui conduiront l'établissement pour maintenir et améliorer la qualité du service public de secours.

Il nécessite d'être ensuite décliné en schémas directeurs, plans d'actions et règlements afin de s'ajuster en permanence à un environnement changeant de plus en plus rapidement, de plus en plus fréquemment.

Cela fait appel aux capacités d'anticipation, d'adaptation, de résilience qui sont les marqueurs de notre SDIS.

Les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, les personnels administratifs, techniques et spécialisés qui composent l'établissement ont toujours montré cet état d'esprit d'agilité.

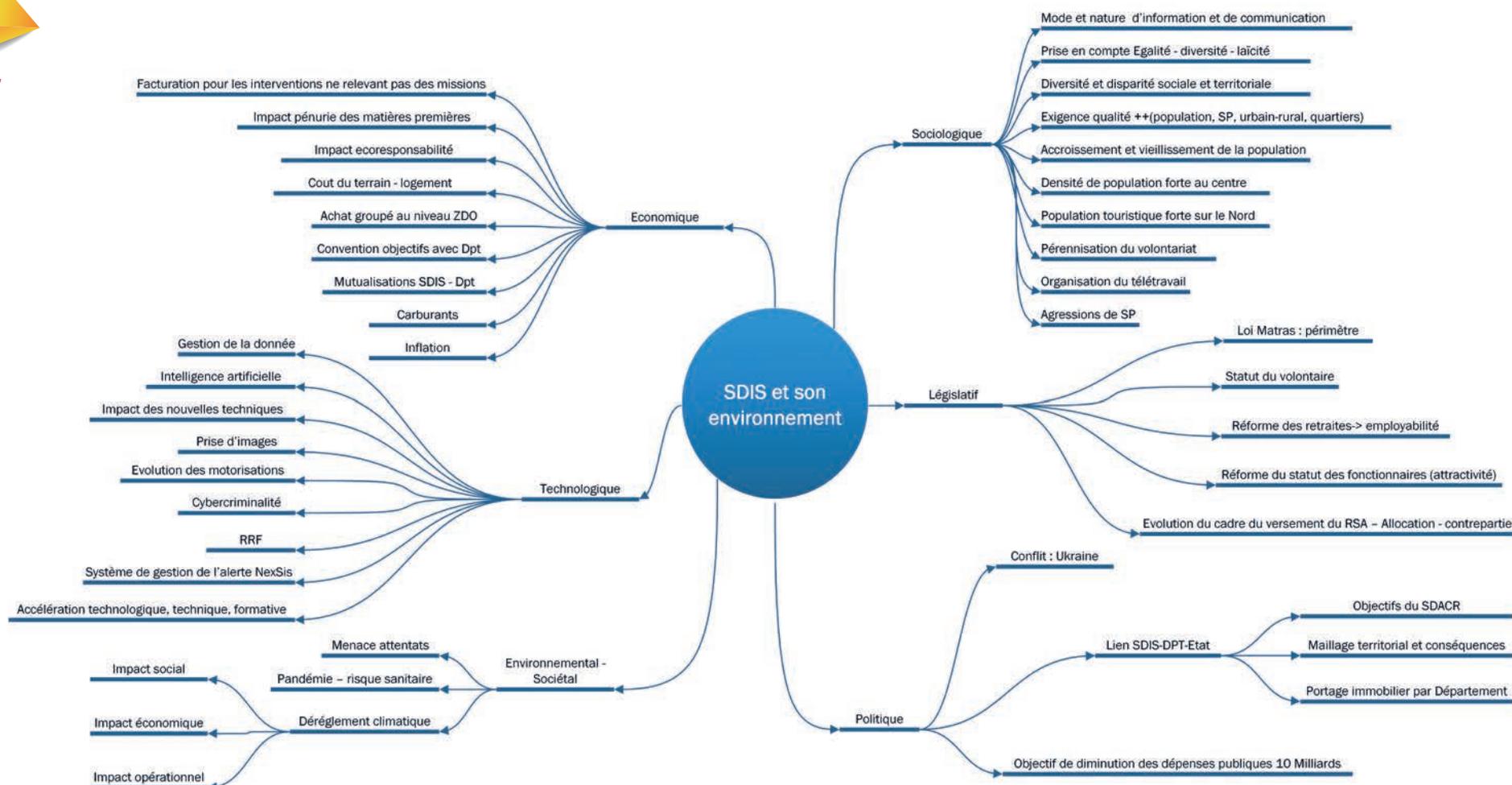
Je sais pouvoir compter sur votre total engagement et je vous en remercie vivement.

Le SDIS dans son environnement

La compréhension de l'environnement dans lequel évolue le SDIS d'Ille-et-Vilaine influence les orientations stratégiques (les changements attendus).

Le SDIS d'Ille-et-Vilaine a procédé à deux analyses stratégiques. Une analyse de l'environnement dans lequel va évoluer le SDIS les prochaines années (analyse PESTEL permettant d'appréhender les domaines Politique, Economique, Social, Technologique, Environnemental et sociétal, Législatif) et une analyse situationnelle sous l'angle FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

Analyse PESTEL (Politique, Economique, Social, Technologique, Environnemental et sociétal, Législatif)



La richesse des femmes et des hommes qui constituent le service, la rénovation des moyens engagés depuis 15 ans, une politique partenariale forte avec le Département, constitueront autant de points d'appuis pour relever les défis à venir.

Analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Menaces, Opportunités)







1 / LE CADRE

- Aux côtés du SDACR et de la convention SDIS-Département, le projet stratégique constitue le socle de la gouvernance de l'établissement public
- Evolutif, il se nourrit des évaluations internes et externes

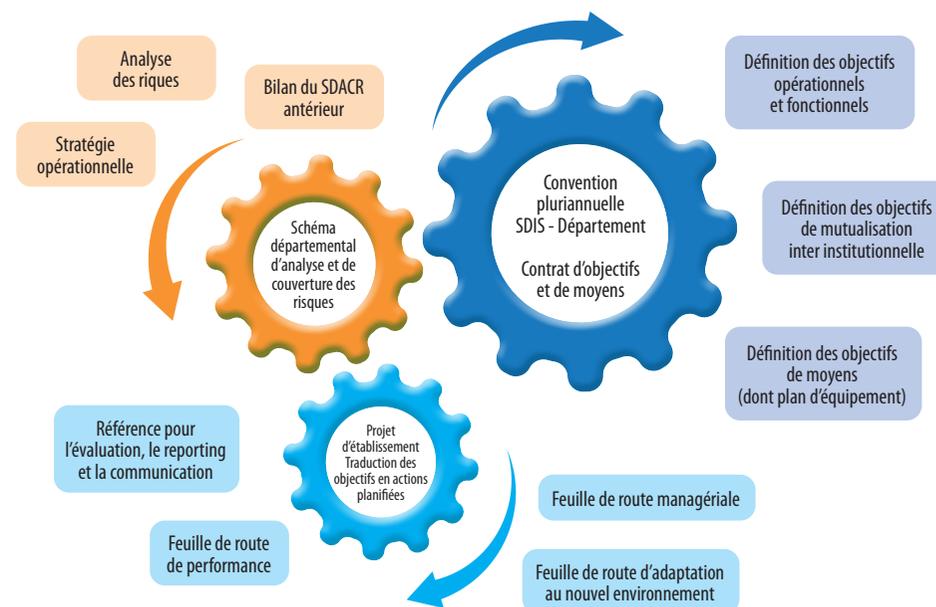
Aux côtés du SDACR et de la convention SDIS-Département, le projet stratégique constitue le socle de la gouvernance de l'établissement public

L'élaboration d'un projet stratégique est une démarche de gouvernance mise en œuvre dans de nombreuses collectivités et administrations et préconisée par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). Il a pour objectif de synthétiser dans un document les grandes orientations du SDIS sur les années 2022- 2028. Il forme avec le Schéma départemental de couverture et d'analyse des risques (SDACR) et la convention SDIS-Département un triptyque qui permet d'asseoir la stratégie du SDIS.

Le double socle législatif prévu par le code général des collectivités territoriales (articles L 1424-7 et L1424-35) fixe le cadre législatif et le plan stratégique détermine les orientations de l'établissement, en cohérence avec celles du SDACR. Ce dernier recense les risques courants et complexes auxquels est soumis le Département. Il établit des objectifs de couverture et valide l'organisation générale opérationnelle dans ses différentes composantes : implantation des centres d'incendie et de secours, délais d'intervention, matériels mis en œuvre, etc. Arrêté par le préfet après avis conforme du Conseil d'administration du SDIS et avis du Conseil départemental, le SDACR est mis à jour tous les 5 ans.

Enfin, en application de la loi et pour répondre aux objectifs du plan stratégique, le Département et le SDIS souhaitent de nouveau s'engager sur une convention d'objectifs et de moyens qui permettent d'affirmer et de garantir les méthodes, les pratiques et les moyens pour assurer l'efficacité, l'efficience et la qualité en matière de protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.

Le rôle du projet stratégique comme outil de pilotage managérial et de suivi des activités du SDIS



B | Evolutif, le projet stratégique se nourrit des évaluations internes et externes

Le plan stratégique est issu d'un double diagnostic :

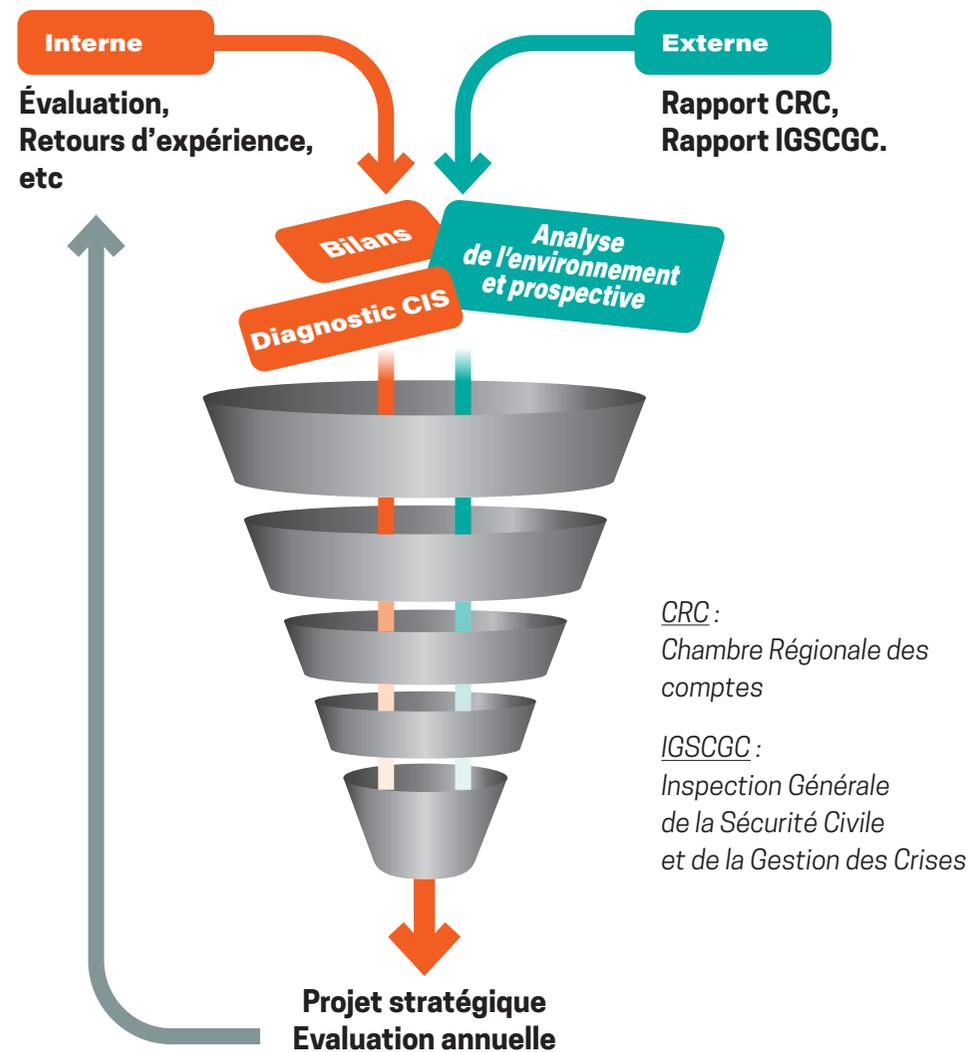
Externe : l'analyse de l'environnement du SDIS d'Ille-et-Vilaine (selon la méthodologie Pestel et FFMO) ainsi que les évaluations extérieures (CRC, IGSCGC).

Interne : le diagnostic triennal des centres de secours, le bilan du précédent projet d'établissement 2017-2021 présenté au Conseil d'administration du 13 décembre 2022.

L'évolution très rapide du contexte dans lequel évolue le SDIS peut conduire à des correctifs du projet stratégique en cours d'exécution.

Il sera notamment actualisé à l'issue des recommandations émises par la prochaine mission d'évaluation, sous le pilotage de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, et celles formulées par la chambre régionale des comptes.

De même en interne, le diagnostic annuel des centres d'incendie de secours, ainsi que les différents retours d'expérience, permettront de faire évoluer le projet stratégique afin de l'adapter à l'évolution des besoins exprimés par les centres d'incendie et de secours.





A photograph of firefighters in full gear, including helmets and reflective jackets, gathered around the back of a red ambulance. They appear to be preparing equipment or a stretcher. The scene is outdoors, with a building and trees in the background. The text '2 / LE PROJET STRATEGIQUE 2022-2028' is overlaid on the right side of the image.

2 / LE PROJET STRATEGIQUE 2022-2028

- 3 axes stratégiques et 9 objectifs principaux pour une organisation plus résiliente, plus responsable à l'égard de la société et de l'environnement
- Des schémas directeurs et règlements pour le décliner

Si l'environnement dans lequel évolue et va évoluer le SDIS dans les prochaines années a été un facteur de réflexion dans l'élaboration de ce troisième projet stratégique, 3 autres composantes ont été au centre des discussions

Les parties prenantes

Nombreuses et diverses, elles traduisent aussi la complexité du fonctionnement et de l'environnement dans lequel évolue le service. Son organisation doit faire face à l'imprévisible tout en faisant preuve de pragmatisme.

Le citoyen bénéficiaire au cœur des préoccupations

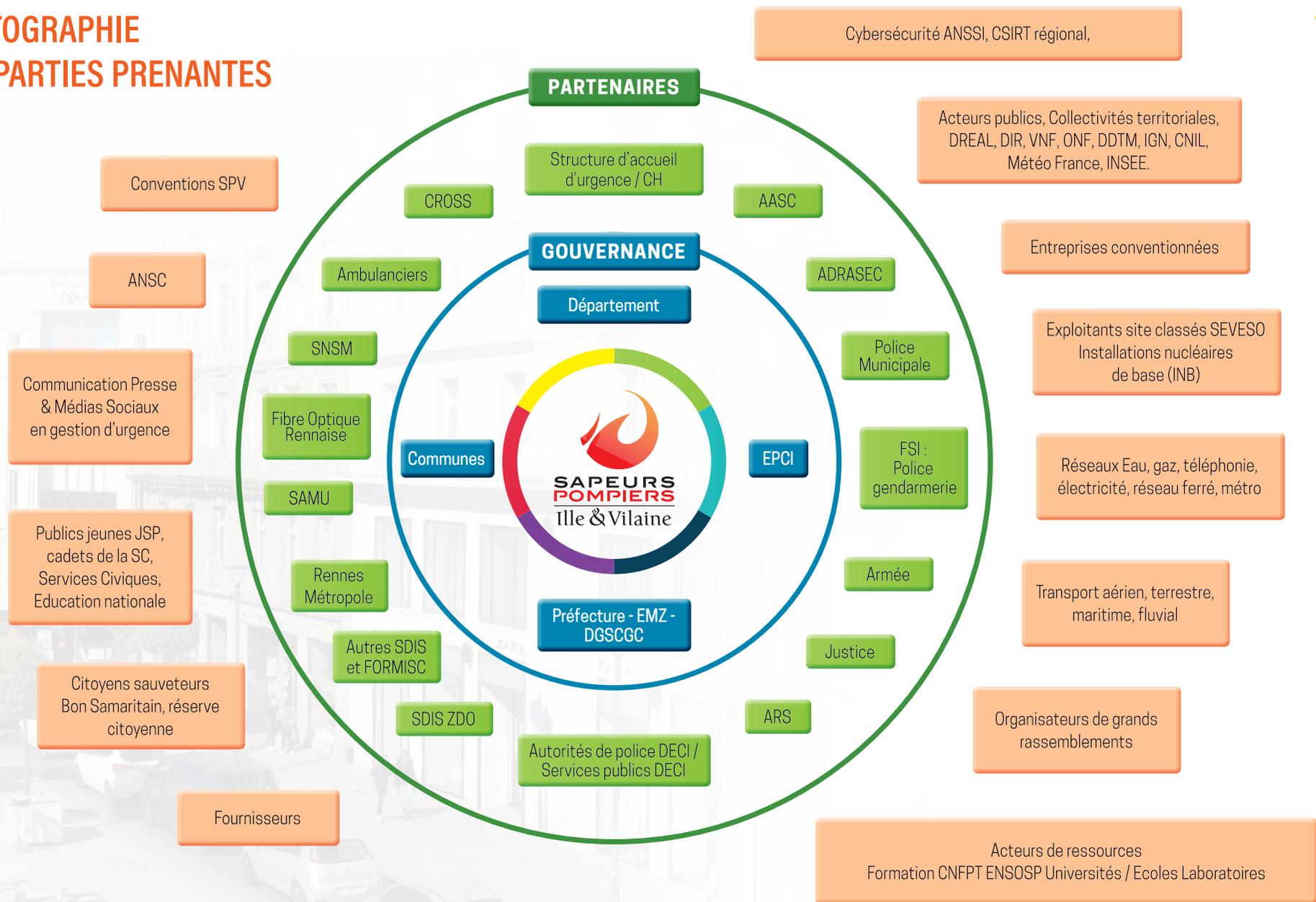
A la fois acteur dans son rôle de 1^{er} intervenant ou son engagement volontaire, bénéficiaire en tant qu'utilisateur, prescripteur du service par ses comportements préventifs, le citoyen est présent dans toutes les composantes du service.

Les ressources humaines au cœur de l'organisation

Avec près de 4 000 agents publics (3 200 SPV, 640 SPP et 150 PATS) répartis sur 83 centres de secours et 3 sites supports (Direction, formation, maintenance), le service est capable d'assurer des variations d'activité du simple au quadruple, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.



CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES



A - 3 axes stratégiques et 9 objectifs principaux pour une organisation plus résiliente, plus responsable à l'égard de la société et de l'environnement

Axe 1 - Adapter la réponse opérationnelle à l'émergence de nouveaux risques et menaces

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	
Objectif 1 Garantir la permanence de la réponse à la demande d'intervention d'urgence et sa résilience	1.1	Interroger le périmètre des missions (Loi Matras) au regard de la notion élargie du secours et soins d'urgence, consolider les partenariats (AASC)
	1.2	Adapter la réponse opérationnelle aux objectifs du SDACR
	1.3	Adapter la doctrine opérationnelle sur la base des retours d'expérience et de la veille technologique
Objectif 2 Faire de la transformation numérique et technologique un levier d'agilité opérationnelle et de développement durable	1.4	Préparer les évolutions du Système de Gestion Opérationnelle (SGO) préparer le passage à NexSIS et au Réseau Radio du Futur (RRF) qui remplacera le réseau ANTARES
	1.5	Réinterroger les pratiques opérationnelles sous l'angle du développement durable (moins d'eau, moins de carburant, moins de gaz d'échappement...)
	1.6	Etudier l'apport des outils de l'Intelligence Artificielle (IA) pour améliorer le traitement des alertes, l'organisation et la distribution des secours
Objectif 3 Renforcer la résilience de la réponse opérationnelle	1.7	Incarner la capacité d'adaptation permanente de l'organisation opérationnelle et fonctionnelle du SDIS en réponse à l'évolution des risques et menaces : cyber, attentats, crises sanitaires, risque météo, raréfaction de l'eau, évolution démographique, nouvelles énergies...
	1.8	Adapter et actualiser le Plan de Continuité d'Activité (PCA)
	1.9	Soutenir un maillage territorial opérationnel dense favorisant la complémentarité entre les intervenants

Axe 2 - Favoriser les conditions d'exercice des acteurs du secours

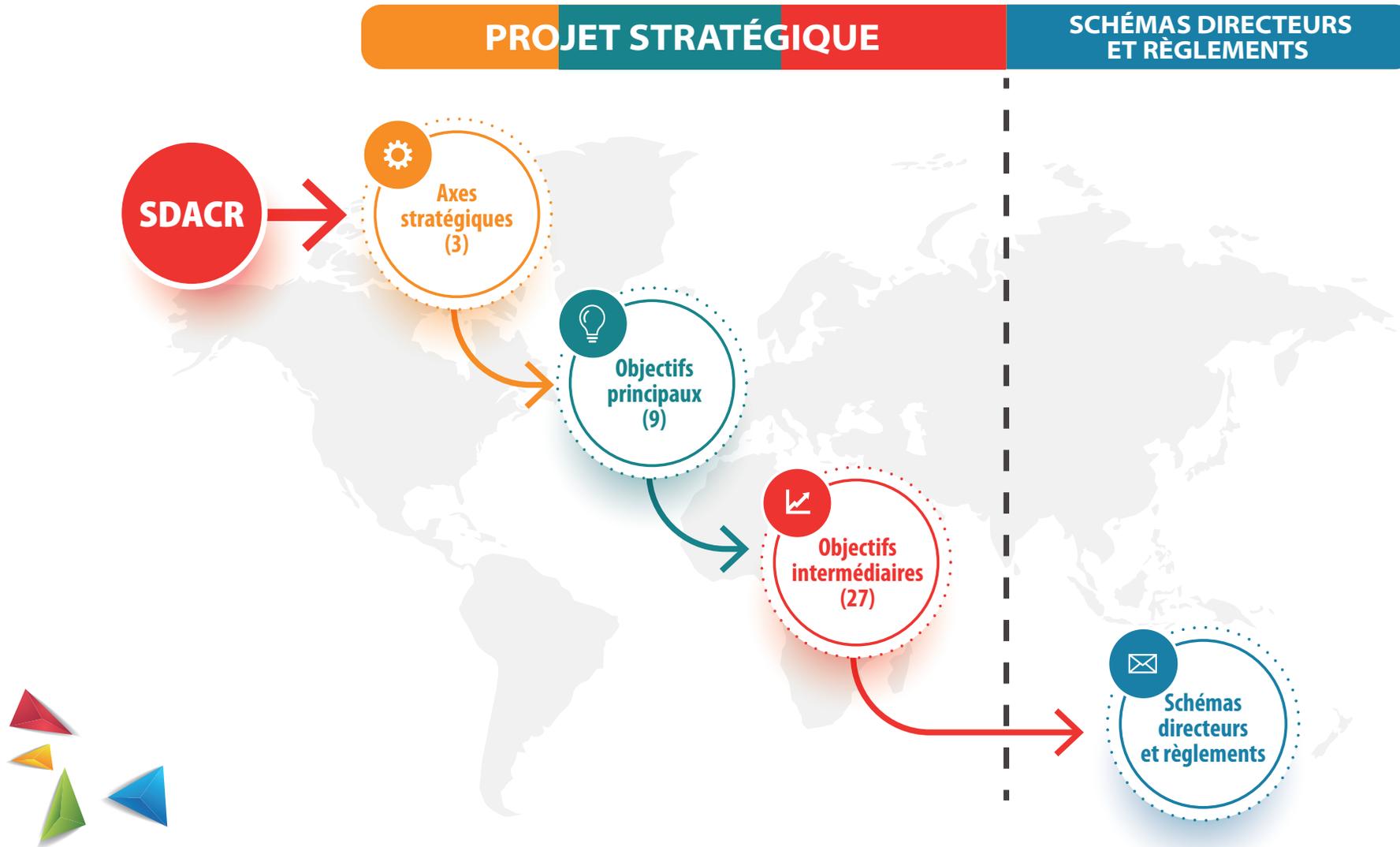
OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	
Objectif 4 Offrir aux agents du service un cadre de travail rénové intégrant les transitions en cours	2.1	Intégrer dans l'organisation du travail les transitions en cours
	2.2	Poursuivre les démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et de la sécurité des personnels
	2.3	Favoriser les actions concourant à la cohésion, notamment l'égalité Femmes/Hommes, à l'identité du service et au sentiment d'appartenance
Objectif 5 Conforter le volontariat, condition du secours de proximité	2.4	Adapter le soutien au fonctionnement des CIS sur la base d'un dispositif de diagnostics/actions
	2.5	Poursuivre et accentuer les actions visant à faire émerger l'encadrement SPV et faciliter l'exercice de l'engagement
	2.6	Valoriser le volontariat dans les démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises
Objectif 6 Mobiliser le citoyen, condition d'efficacité des secours organisés	2.7	Développer auprès des populations les actions favorisant les dynamiques d'entraide et de secours
	2.8	Renforcer la sensibilisation et l'éducation des jeunes publics
	2.9	Entretenir une communication forte sur l'implication du citoyen dans le rôle de 1 ^{er} sauveteur

Axe 3 - Tendre vers une organisation durable et résiliente

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	
Objectif 7 Rechercher, au travers des démarches de mutualisation et de partenariat, les conditions d'optimisation et de pérennisation du service	3.1	Stabiliser et consolider le fonctionnement du Service Unifié de maintenance et de logistique, et renforcer les synergies autour de la collectivité départementale
	3.2	Contribuer à la dynamique de massification des achats dans le cadre des groupements de commandes à l'échelle de la zone de défense
	3.3	Optimiser les ressources
Objectif 8 Sécuriser le modèle décisionnel	3.4	Etablir une prospective financière à l'échéance 2025 et 2028
	3.5	Améliorer la qualité de la donnée et sa gouvernance pour une meilleure aide à la décision (locale et nationale)
	3.6	Evoluer vers une culture d'évaluation au service du pilotage de l'établissement
Objectif 9 S'approprier le concept de la Responsabilité Sociétale des Organisations	3.7	Etudier et s'approprier autant que possible les enjeux d'une démarche de responsabilité sociétale et de pilotage au sein du SDIS
	3.8	Sécuriser les approvisionnements
	3.9	Renforcer la politique de sécurité informatique notamment pour faire face aux menaces cyber

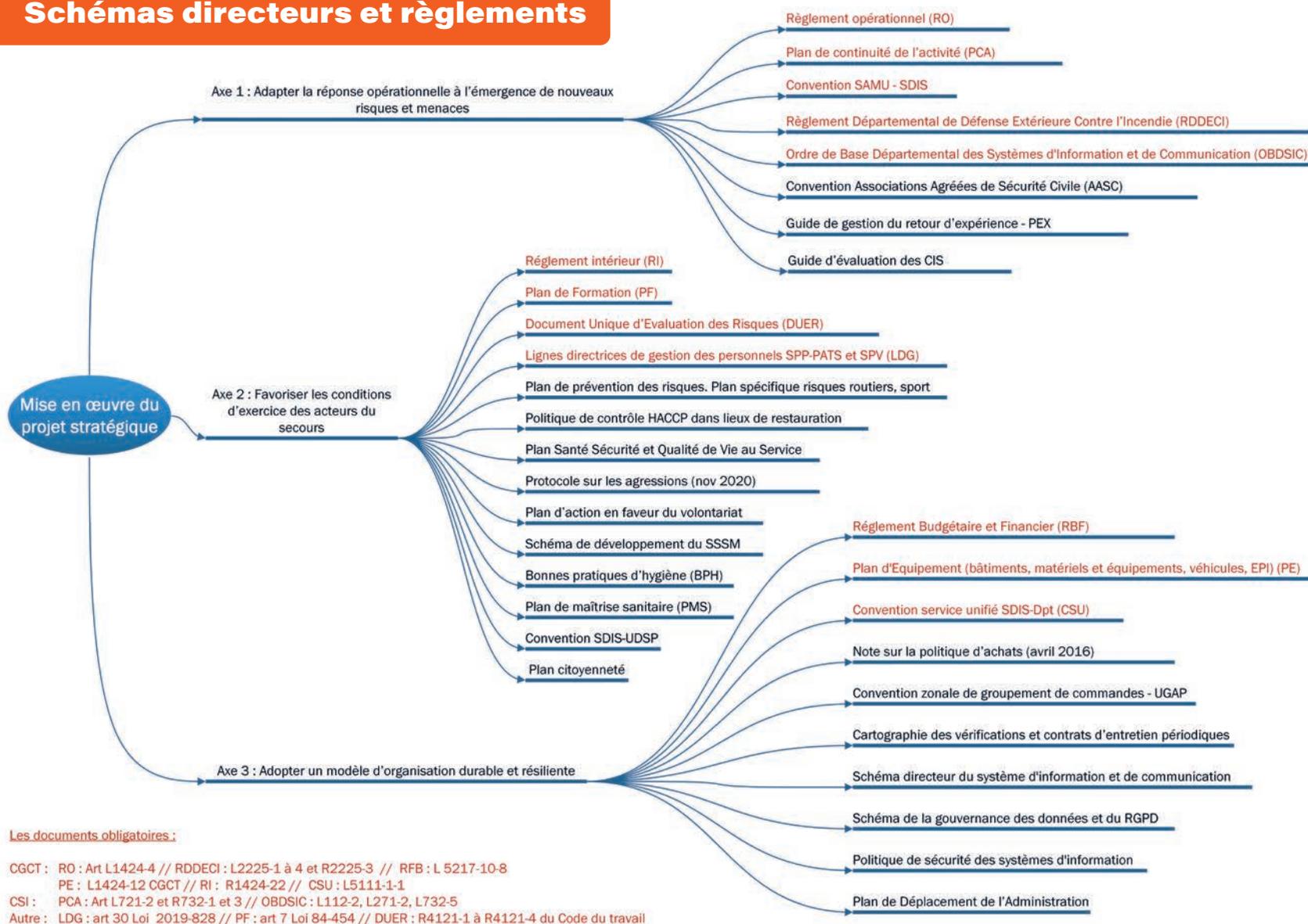
I B - Déclinaison du projet stratégique en schémas directeurs et règlements

Ce plan comporte 3 axes stratégiques alignés avec les orientations du SDACR.

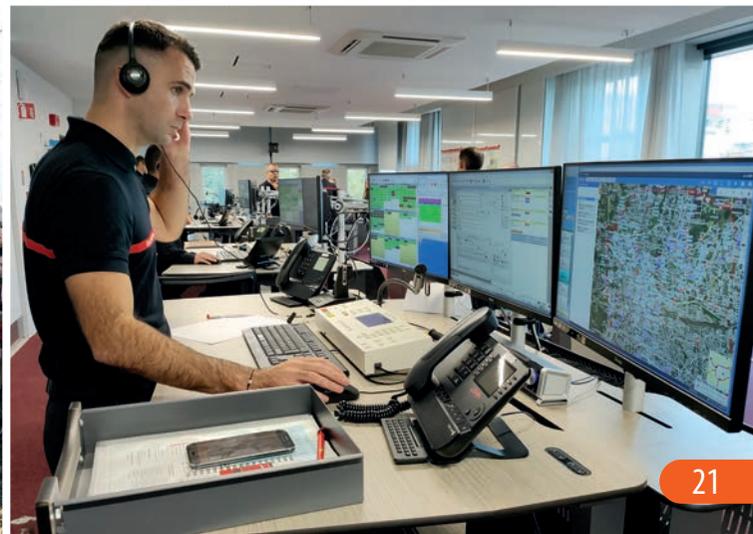


Il se décline en 27 objectifs intermédiaires dont vont découler différents schémas directeurs, règlements, plans, notes qui feront par ailleurs l'objet d'une mise en cohérence.

Schémas directeurs et règlements



LE PROJET STRATEGIQUE 2022-2028







3 / MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

- Deux feuilles de route sur la durée du projet
- Un suivi sur la base de l'actualisation des documents cadres

A | Deux feuilles de route sur la durée du projet

Les orientations stratégiques sont déclinées dans le cadre de 2 feuilles de route, 2023-2025 et 2026-2028. Réalisées dans le cadre des séminaires des cadres elles donneront lieu chaque année à une information du Conseil d'Administration.

B | Suivi du projet stratégique

Le suivi du projet stratégique sera articulé autour de l'actualisation des documents cadres du SDIS. Un premier travail de mise en convergence et cohérence sera réalisé d'ici la fin 2022.

Le tableau ci-dessous est présenté à titre indicatif et fera l'objet d'une révision annuelle.

STRATEGIE			MISE EN OEUVRE								
			Axe 1 : Adapter la réponse à la demande de secours à l'émergence de nouveaux risques et menaces			Axe 2 : Favoriser les actions d'exercice des acteurs du secours			Axe 3 : Tendre vers une organisation durable et résiliente		
Direction	SDACR	■	DO	Règlement Opérationnel	■	DRH	RI (RIFSEEP / Temps de travail)	■	DAF	Règlement Budgetaire et Financier	■
Direction	Projet stratégique	■	DO	RDDECI	■	DRH	Plan de Formation	■	DTL	Plan Pluriannuel d'Equipement	■
Direction	Convention SDIS-Département	■	DO	OBDSIC	■	DRH	Lignes directrices de gestion	■	Direction	Plan Pluriannuel Immobilier	■
			DO	Convention SDIS-SAMU	■	Direction	DUER	■	DTL	Convention SU SDIS-Département	■
			Direction	Plan de Continuité de l'Activité	■	DAF	Convention SDIS-UDSP	■	DAF	Politique d'achat	■
			DO	Convention AASC	■	Direction	Plan de prévention des risques	■	DTL	Convention groupement de commandes	■
			DO	Guide Opérationnel		Direction	Plan de prévention risques routiers	■	DTL	Cartographie vérif. et cont. d'entretien périod.	■
			DO	Guide de gestion REX		Direction	Plan de prévention accidents de sport	■	DSIT	SDSIC	■
			DTL	Guide d'évaluation des CIS	■	Direction	Politique HACCP lieu de restauration	■	DSIT	Schéma de gouvernance des données et du RGPD	■
						Direction	Protocole agression	■	DSIT	Politique de sécurité du SI	■
						Direction	Plan SSQVS	■	DAF	Plan de Déplacement des Administrations	■
						DRH	Plan d'actions en faveur du volontariat	■			
						DSSSM	Schéma de développement du SSSM	■			
						Direction	Plan de maitrise sanitaire	■			
						Direction	Bonnes pratiques d'hygiène	■			

En gras : documents obligatoires / ■ Opérationnel / ■ A réactualiser / ■ En cours de création / ■ A créer / ■ Non prioritaire

Politique

Les activités opérationnelles du SDIS présentent des évolutions sensibles depuis ces dernières années. Elles imposent au SDIS de s'adapter de plus en plus vite, tout en préservant les fondamentaux en ce qui concerne les 3 missions de base constituées par les secours d'urgence aux personnes, les interventions de lutte contre les incendies et les opérations diverses.

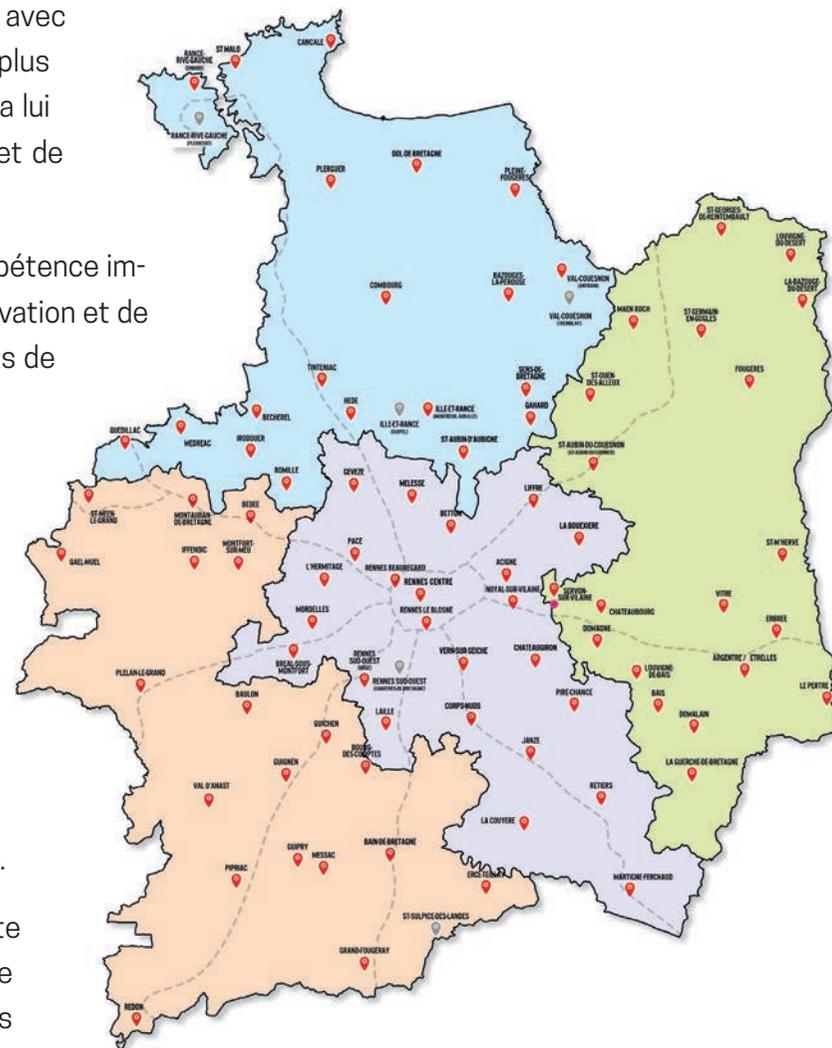
Le SDIS d'Ille-et-Vilaine a fait le choix de conserver un maillage territorial dense avec 83 CIS, ce qui en fait le SDIS de Bretagne avec la densité de centre pour 1 000 km² la plus forte (12.2 contre 9.5 pour le SDIS 56, 9.1 pour le SDIS 29 et 8.5 pour le SDIS 22). Cela lui permet de disposer d'une ressource de plus de 3 200 sapeurs-pompiers volontaires et de 640 sapeurs-pompiers professionnels.

Le SDIS d'Ille-et-Vilaine a également fait le choix de transférer au Département sa compétence immobilière depuis 2010. Ce choix a permis la mise en oeuvre d'un ambitieux plan de rénovation et de construction des centres de secours et des services supports pour un montant de plus de 120 millions d'euros.

Les objectifs de couverture du risque courant du SDACR sont de fournir un premier moyen de secours adapté en 10 ou 20 mn selon le secteur pour 80% des opérations de secours présentant un caractère d'urgence. Pour maintenir cet objectif, il est essentiel de préserver le potentiel opérationnel du SDIS aux seules missions d'urgence.

Sur le plan national, les discussions relatives au pacte de confiance entre l'État et les collectivités pour redresser les comptes publics font peser des incertitudes lourdes sur les marges de manoeuvres (instauration d'une baisse des dépenses de fonctionnement en volume de 0.5% pour les 500 plus grandes collectivités durant 5 ans).

Enfin, le contexte international, sur fond du conflit entre l'Ukraine et la Russie, impacte et impactera nécessairement le fonctionnement de l'établissement, ne serait-ce que dans le concours à l'exercice de la solidarité, ou de ses effets indirects sur les plans économiques, alimentaires ou énergétiques.



Economique

À l'instar des autres collectivités, le SDIS 35 est confronté à l'augmentation des charges liées notamment à la pénurie de matières premières (hausse des coûts de fabrication des véhicules), à la prise en compte des démarches d'éco-responsabilité (évolution vers l'électroportatif, motorisation des VL), à l'augmentation du coût des carburants et d'une manière générale à la hausse de l'inflation depuis cette année 2022.

Les démarches de mutualisation des achats (groupements de commandes inter-SDIS, convention UGAP, groupement de commandes

SDIS-Département), des services (service unifié de maintenance et logistique SDIS-Département) apparaissent comme les leviers d'économie et d'efficacité les plus pertinents.

La vigilance sur l'évolution des carences ambulancières associées à la revalorisation de la prise en charge de cette même carence à hauteur de 200€ depuis mars 2022 est aussi un levier d'économie.



Social et sociologique

Le département d'Ille-et-Vilaine est un département à la démographie croissante, dynamique sur les plans touristiques et événementiels. Il s'agit là naturellement de facteurs intrinsèques d'augmentation de la demande de secours.

Le département d'Ille-et-Vilaine est aussi caractérisé par le vieillissement de la population. Ce constat est d'autant plus marqué sur les communes côtières. Ce constat associé à la problématique de la perte d'autonomie, et à la tendance accrue à l'hospitalisation à domicile, sont aussi de nature à accroître la demande de secours, notamment dans le domaine du secours à la personne. L'Inserm et Santé Publique France attestent que les personnes âgées de plus de 65 ans sont les plus vulnérables aux accidents de la vie courante (perte d'autonomie). Les chutes représentent 90% de ces accidents chez les plus de 75 ans.

D'une manière générale, l'attente en terme de qualité du service (rapidité, technicité) est en constante évolution, et dans le même temps cette attente de qualité se heurte aussi à l'exigence généraliste du secours.

Phénomène en augmentation depuis quelques années, les agressions de sapeurs-pompiers n'ont pas épargné le département où chaque année entre 50 et 100 agents subissent une agression physique ou verbale, principalement lors de missions de secours aux personnes. Un protocole Interservice visant à l'instauration d'un plan d'actions pour maîtriser ce phénomène a été adopté en 2021 en application de la circulaire du 20 août 2020.

L'organisation du travail évolue également avec l'avènement du télétravail initié depuis la crise COVID. Cette modification interroge nécessairement la manière de créer du lien au travail.

Enfin, si le Département d'Ille-et-Vilaine demeure un département dynamique sur le plan du volontariat, l'exercice de cet engagement citoyen repose de plus en plus sur la capacité à respecter l'équilibre des temps de vie. Le SDIS d'Ille-et-Vilaine s'inscrit dans la continuité du plan d'action national 2017-2021 pour le volontariat et déclinera en son sein un plan d'action en faveur de celui-ci.

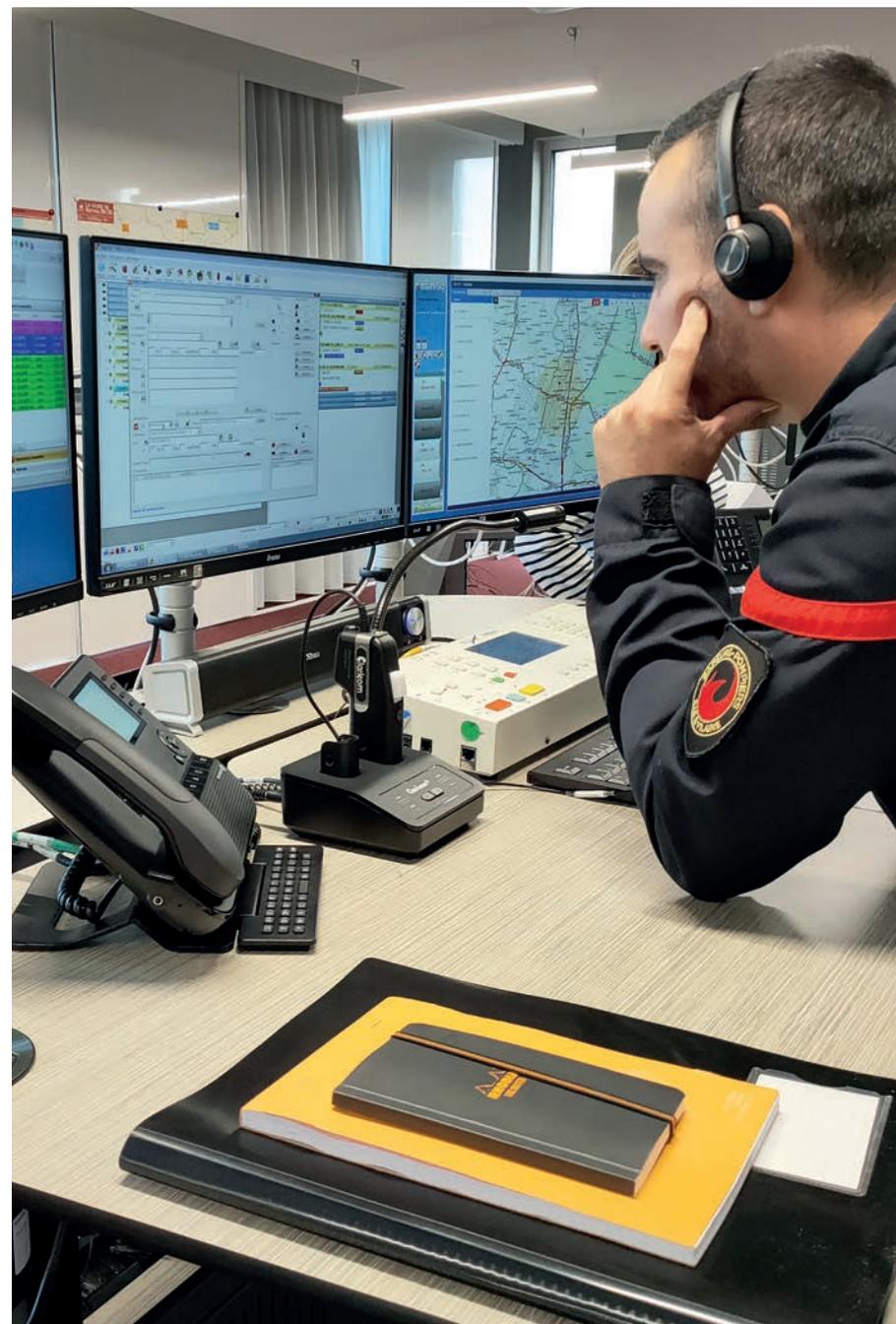


Technologique

Le processus de digitalisation va prendre forme avec le déploiement d'outils « nomades » à bord des véhicules d'intervention et l'évolution du réseau des transmissions Antarès vers le nouveau Réseau Radio du Futur (RRF). Son couplage avec la centralisation de l'alerte et l'arrivée du nouveau logiciel national d'alerte NexSIS prévu pour 2026 va modifier sensiblement les pratiques opérationnelles. Les outils d'intelligence artificielle et de traitement en masse des données et la prédictibilité induite vont avoir un effet tant sur l'aide au traitement de l'alerte, que sur l'ajustement de la permanence opérationnelle ou encore l'ajustement de la couverture opérationnelle.

La digitalisation de la plupart des outils métier et de pilotage a aussi pour effet une multiplication des menaces cyber. Le SDIS d'Ille-et-Vilaine prévoit de renforcer sa stratégie de lutte avec l'élaboration d'un document de politique de sécurité des systèmes d'information.

D'autre part, les évolutions technologiques induites par la diminution du recours aux énergies carbonées amèneront un questionnement sur l'ajustement des pratiques opérationnelles tout autant que sur les capacités de maintenance.



Environnemental et sociétal

La crise sanitaire de la COVID est une crise hors norme, par son ampleur et sa durée. Elle a nécessité et demande encore de développer des stratégies d'adaptabilité pour lesquelles le SDIS d'Ille-et-Vilaine a démontré sans cesse de réelles capacités de résilience.

Les fortes tensions constatées au niveau des approvisionnements des matériels et des équipements opérationnels de première nécessité impliquent de définir au sein du SDIS une réserve stratégique dont il conviendra de préciser le niveau (nature et quantité).

Le dérèglement climatique intensifie les risques naturels (incendies, inondations...). Les départements bretons n'ont pas été épargnés et sur quelques journées du mois de juillet 2022, la totalité du potentiel d'intervention feu de forêt du SDIS d'Ille-et-Vilaine a été mobilisée, à la fois pour répondre aux incendies du département, mais aussi pour renforcer les moyens des départements limitrophes ou pour contribuer aux renforts nationaux sur le département de la Nouvelle-Aquitaine. Cette situation incite le SDIS à acquérir de nouveaux véhicules spécifiques et à former les personnels en conséquence.

Si le principe de solidarité entre départements, face à des risques exceptionnels n'est pas à remettre en cause, encore faut-il que le SDIS intègre que cette solidarité n'est possible qu'en prenant en compte l'élévation du niveau de risque au sein du département d'Ille-et-Vilaine dans ses équipements et la formation des personnels.

La menace attentat demeure. Le SDIS d'Ille-et-Vilaine doit maintenir son effort de préparation pour répondre aux risques de tueries de masse, être en mesure de déployer les lots PRV et NRBC confiés par l'État en réponse à ces menaces. Le renouvellement des vecteurs associé au soutien du sapeur-pompier en intervention sera à envisager.



Législatif

La loi Matras, loi visant « à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les pompiers professionnels » a été publiée au Journal officiel le 26 novembre 2021. Depuis le début de l'année 2022, les décrets d'application sont progressivement publiés.

Un premier volet traite du périmètre des missions du SDIS en y incluant les soins d'urgence. La loi redéfinit :

- Le périmètre des opérations de secours et les missions des services d'incendie de secours en affirmant le rôle de ces derniers dans le domaine des soins d'urgence, notamment lorsque des personnes présentent « des signes de détresse vitale » ou « de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir ». Le décret n° 2022-621 relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers précise les actes que pourront réaliser les sapeurs-pompiers, soit directement, soit sur prescription d'un médecin.
- La notion de carence ambulancière. Les interventions effectuées par les SDIS sur la prescription du Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) lorsque celui-ci constate le défaut de disponibilité des transports sanitaires privés pour une mission visant à la prise en charge et au transport de malades, de blessés ou femmes enceintes, pour des raisons de soins ou de diagnostic et qui ne relèvent pas de leurs missions de service public (CGCT, art.1424- 42), pourront être qualifiées à posteriori à la demande du SDIS au SAMU.

En outre, les SDIS sollicités pour les interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de leur mission peuvent dorénavant « différer

ou refuser leur engagement afin de préserver une disponibilité opérationnelle » pour leur mission de service public.

Un second volet traite de la gestion de crise. Le texte confirme le contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTRRiM) généralisé en 2016 et prévoit que l'État, les Collectivités et les SDIS peuvent conclure dans chaque département une convention baptisée « pacte capacitaire », afin de répondre aux fragilités capacitaires identifiées dans les CoTRRiM. Cette Convention déterminera la participation financière de chacun des signataires.

Le texte prévoit également d'expérimenter l'institution d'une réserve citoyenne des SDIS, modifie le fonctionnement et la gouvernance (notamment la parité dans les conseils d'administration), prévoit la remise d'un rapport du gouvernement au Parlement sur le financement avant le 1^{er} juin 2023, vise à reconnaître l'engagement à valoriser et faciliter le volontariat (abaissement de la durée de service effectif ouvrant droit à la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance, facilitation de l'obtention d'une autorisation d'absence, de l'accès au logement social...), prévoit diverses dispositions relatives aux associations agréées de sécurité civile, pérennise et généralise l'usage de caméras individuelles, aggrave les peines en cas d'outrage envers les sapeurs-pompiers.

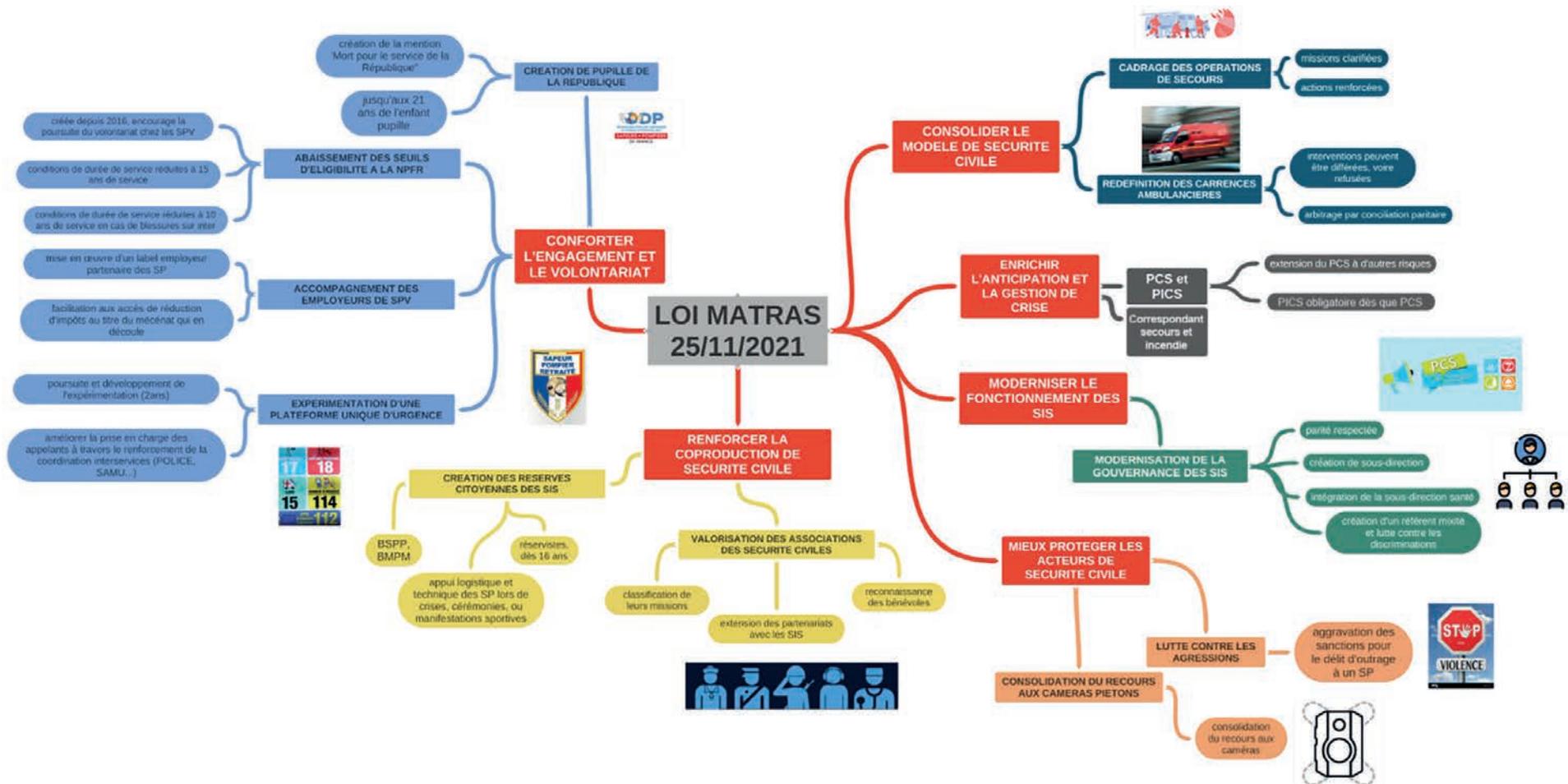
Enfin, le texte instaure dans chaque commune un correspondant incendie et secours désigné parmi les membres du Conseil Municipal. Il est le référent du SDIS dans la commune sur tous les sujets relevant de la prévention, la protection et de la lutte contre les incendies.

ANNEXE 1 : ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Il concourt sous l'autorité du Maire aux missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal dans le domaine des risques majeurs, de la planification, de l'information préventive et de la gestion de la défense extérieure de la commune contre l'incendie.

D'autre part, les projets de réforme des retraites et celle du statut des fonctionnaires notamment dans le but de rechercher une meilleure attractivité viendront impacter le cadre législatif dans lequel évolue le SDIS.

La loi Matras



1 - Etat des lieux

Le projet stratégique traduit l'intention politique de la mandature en cours en matière de politique publique de secours. En cohérence avec le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), il définit les enjeux, les ambitions et axes de transformation de l'établissement public.

A la veille du 3^{ème} projet stratégique

Le Conseil d'administration du SDIS a jusqu'alors adopté deux projets stratégiques :

Période 2009-2014 : « Faire du SDIS 35 un grand service public d'incendie et de secours qui soit moderne, performant et répondant à l'accroissement et à la diversification des risques – transparent dans son fonctionnement, affirmant sa dimension sociale et veillant à la maîtrise des coûts – ouvert, ancré dans les territoires, en synergie avec les autres acteurs départementaux ».

Il s'agissait avant tout d'un **projet structurant en donnant les moyens** (casernements, équipements, organisation) décliné en 4 axes et 16 objectifs principaux :

- Les missions - protéger et secourir toujours mieux
- Les hommes et les femmes - donner plus de sens à l'action et agir ensemble
- L'établissement - optimiser le service public et maîtriser ses coûts
- Le rayonnement - faire du SDIS un service départemental ouvert et reconnu par tous

Période 2017-2021 : « Faire de la sécurité des citoyens d'Ille-et-Vilaine une préoccupation collective, s'appuyant sur un service public moderne et rénové »

Dans un environnement mouvant, instable, l'ambition pour l'établissement telle qu'elle était affirmée devait constituer un point de repère stable pour chacun des acteurs du SDIS. **L'accent est davantage mis sur la volonté d'impulser, grâce aux actions du SDIS, une véritable prise de conscience dans les territoires et auprès des citoyens des enjeux de sécurité civile.** Elle est déclinée en 3 axes et 9 objectifs principaux :

- Répondre toujours mieux à la demande d'urgence
- Contribuer au développement territorial
- S'inscrire dans une démarche de développement durable : l'agenda 21

Des calendriers concomitants

Le SDIS 35 procède à la mise à jour de son SDACR en 2022.

Sans que soient remises en cause les orientations engagées depuis une dizaine d'années en matière d'organisation des secours (bassin de risques courants, objectifs de couverture du risque courant à 10 ou 20 mn), les risques particuliers et la capacité d'entraide inter-SDIS apparaissent comme de nouvelles préoccupations.

L'enjeu de maîtrise de l'évolution de la demande de secours aux personnes demeure un enjeu fort. Les enjeux d'interopérabilité,

de résilience et d'efficience dans le domaine du traitement des demandes de secours sont eux aussi émergents.

Enfin, l'agilité du service, sa capacité à ajuster ses effectifs, à se mobiliser dans la résolution de crises, que celles-ci soient sanitaires comme nous avons pu le voir avec la crise Covid depuis deux ans, ou qu'elles soient simplement climatiques comme on a pu le voir avec les événements de type inondations ou feux d'aires naturelles ou de forêts, est au cœur des sujets de réflexion du SDACR.

Dès lors, il est apparu cohérent et opportun d'engager la révision du projet stratégique selon la même temporalité, le projet stratégique agissant ainsi en accompagnement des intentions opérationnelles.

2 - Méthodologie

Sur la base d'une méthodologie projet, ont été retenus :

- **Le principe d'une révision**, plutôt que d'une refonte complète, en raison de plusieurs paramètres :
 - les changements initiés en 2017 s'inscrivent dans des dynamiques de collaboration et de transformation des pratiques nécessitant du temps,
 - pendant deux années l'établissement a « fonctionné » au rythme des priorités exigées par la crise Covid,

- les délais de production ont été à la fois courts et contraints par la mobilisation en parallèle des équipes pour le projet du SDACR, ou d'autres chantiers importants qui ont jalonné l'année 2022 (SU, RIFSEEP, temps de travail, PPE, Plan de formation, concours caporal SPP...),
- la gouvernance de l'établissement s'inscrit dans la continuité sur cette période.

- **Le principe d'un pilotage** basé sur :

- un comité de pilotage : bureau du Conseil d'administration,
- un comité technique : CODIR.

- **Le principe d'une assistance à maîtrise d'ouvrage** pour le bilan du projet 2017-2021 et la production du projet 2022-2028.

- **Le principe d'un travail de cadrage stratégique par les élus du Conseil d'administration et la Direction générale du SDIS** préalablement à la production des axes et objectifs par l'encadrement.

- **Le principe de temps de production et d'échanges avec l'encadrement d'une part et les agents d'autre part.**

- **Le principe d'un temps d'information et de mobilisation** sur la démarche des **partenaires sociaux et l'UDSP**.

3 - Participants

- **Comité de pilotage** : JL. Chenut, G. Mestries, I. Courtigné, Y. Mellet, L. Pautrel, E. Candas, LM Daoudal, JL. Salel, C. Bondis, AH. Turpin, L. Benedittini, J. Guinard, P. Fénéon
- **Comité technique** : Directeur de projet : E. Candas, Chef de projet : P. Fénéon, membres : JL. Salel, C. Bondis, AH. Turpin, L. Benedittini, J. Guinard
- **Contributeurs élus** : G. Mestries, I. Courtigné, C. Bouton, A. Chouan, M. Le Bouquin, M. Le Moal, N. Perrin, Y. Mellet, L. Pautrel
- **Contributeurs cadres** : Chefs de groupements, chefs de pôles et de missions
- **Consultations** : cadres A et B, chefs de centres, partenaires sociaux, union départementale

4 - Calendrier

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Comité de pilotage				5		30			8	20		
Comité technique			15	29	10	3						
Contributeurs élus			2	5, 25	4					6		
Contributeurs cadres			2, 31	11	4			QUESTIONNAIRE				
Cadres			31					QUESTIONNAIRE				2
Chefs de centre								QUESTIONNAIRE	15			
Partenaires sociaux				5								
UDSP 35				5								

ANNEXE 3 : GLOSSAIRE

AASC	Association agréée de sécurité civile
ADRASEC	Association départementale des radio-amateurs au service de la sécurité civile
ANSC	Agence du numérique de la sécurité civile
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
ANTARES	Adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours
ARS	Agence régionale de santé
BPH	Bonnes pratiques d'hygiène
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CH	Centre hospitalier
CIS	Centre d'incendie et de secours
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
COTRRIM	Contrat territorial de réponses aux risques et aux effets de menaces
CRC	Chambre régionale des comptes
CROSS	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage
CSIRT	Computer security incident response team (centre de réponse aux incidents cyber au profit des entités implantées sur le territoire régional)
CSU	Convention de service unifié
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DECI	Défense extérieure contre l'incendie
DGSCGC	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DIR	Direction interdépartementale des routes
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DUER	Document unique d'évaluation des risques
EFQM	European foundation for quality management (démarche d'amélioration continue initiée par l'Europe)
ENSOSP	Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers
EPI	Equipements de protection individuelle
FOR	Fibre optique rennais (réseau)
FORMISC	Formations militaires de la sécurité civile
FSI	Forces de sécurité intérieure
GDO	Guide de doctrine opérationnelle
HACCP	Hazard analysis critical control point. En français, cela se traduit par système d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise.
IA	Intelligence artificielle
IDGSCGC	Inspection de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INB	Installation nucléaire de base
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
JSP	Jeunes sapeurs-pompiers
LDG	Ligne de gestion
MGSU	Médias sociaux en situation d'urgence
NexSIS	Nouveau logiciel national d'alerte
NRBC	Nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques
OBDSIC	Ordre de base départemental des systèmes d'information et de communication

ONF	Office national des forêts
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
PATS	Personnels administratifs, techniques, sociaux
PCA	Plan de continuité de l'activité
PDA	Plan de déplacement de l'administration
PE	Plan d'équipement
PEX	Partage d'expérience
PF	Plan de formation
PMS	Plan de maîtrise sanitaire
PPE	Plan pluriannuel d'équipement
PPI	Plan pluriannuel immobilier
PRV	Point de regroupement des victimes
RBF	Règlement budgétaire et financier
RDDECI	Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie
REX	Retour d'expérience
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RI	Règlement intérieur
RO	Règlement opérationnel
RRF	Réseau radio du futur
RSA	Revenu de solidarité active
SAMU	Service d'aide médicale urgente
SDACR	Schéma directeur d'analyse et de couverture des risques
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SDSIC	Schéma directeur des systèmes d'information et de communication
SGA	Système de gestion de l'alerte
SGDN	Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
SGO	Système de gestion opérationnelle
SI	Système d'information
SNSM	Société nationale de sauvetage en mer
SP	Sapeurs-pompiers
SPP	Sapeurs-pompiers professionnels
SPV	Sapeurs-pompiers volontaires
SPC	Service de prévision des crues
SSQVS	Santé, sécurité et qualité de vie en service
SSSM	Service de santé et de secours médical
UDSP	Union départementale des sapeurs-pompiers
VDIP	Véhicule de détection, d'identification et de prélèvement
VL	Véhicule léger
VNF	Voies navigables de France
ZDO	Zone de défense ouest



Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine • 2, rue du Moulin de Joué - BP 80127 - 35701 Rennes Cedex 7

www.sapeurs-pompiers35.fr •    [sdis35officiel](https://www.instagram.com/sdis35officiel)